



WENDEL

COMMUNIQUÉ – 18 JUIN 2026

Augmentation de capital 2026 réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe et du Plan d'Epargne Groupe International Wendel

Emetteur

Wendel
Maché réglementé d'Euronext Paris - Compartiment A (France)
Code ISIN : FR0000121204
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Cadre de l'émission – Motifs de l'offre

L'Assemblée Générale de la Société du 21 mai 2026 a délégué au Directoire sa compétence pour décider l'augmentation du capital social pour un montant nominal maximal de 200.000 €, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents au Plan d'Epargne Groupe (« PEG ») et au Plan d'Epargne Groupe International (« PEGI ») mis en place au sein du Groupe.

Le Conseil de surveillance a approuvé le 22 avril 2026 - sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale visée ci-dessus - le principe et les modalités de cette opération.

Le Directoire a décidé le 18 juin 2026 la mise en œuvre de cette augmentation de capital dans les conditions décrites ci-après.

Les souscriptions seront réalisées par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise, le FCPE « Relais Wendel 2026 », agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mai 2026 sous le numéro d'agrément FCE20260230.

L'augmentation de capital réservée s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'actionnariat salarié et de l'association des adhérents au PEG et au PEGI à la croissance et aux résultats de Wendel.

Conditions de souscription et droits attachés aux actions

- **Volume maximum de l'augmentation de capital réservée**

Le Directoire réuni le 18 juin 2026 a décidé d'arrêter le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réservée à 200.000 €, soit 50.000 actions d'une valeur nominale de 4 € chacune.

- **Prix de souscription**

Lors de cette réunion, le Directoire a arrêté le montant de la décote à hauteur de 30% du prix de référence, et a constaté :

- que le prix de référence, calculé sur la base de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 18 juin 2026 est de 85,56 € ;
- que le prix de souscription, correspondant à 70% du prix de référence, est de 59,90 €.

Chaque action nouvelle d'une valeur nominale de 4 € est donc assortie d'une prime d'émission de 55,90 €.

Le montant maximum de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, est de 2 995 000 €.

Les souscripteurs à l'offre peuvent bénéficier d'un abondement sur une partie de leur versement dans les limites définies par les règlements du Plan d'Epargne Groupe et du Plan d'Epargne Groupe International et dans les limites légales applicables.

- **Bénéficiaires de l'offre**

Les bénéficiaires de l'offre sont les adhérents au PEG et au PEGI Wendel, étant précisé que l'augmentation de capital est souscrite par le FCPE « Relais Wendel 2026 » dont ils détiennent les parts et qui a vocation à être fusionné dans le FCPE « Wendel ».

Les salariés et les mandataires sociaux de Wendel et des sociétés adhérentes au PEG et au PEGI Wendel doivent justifier d'une ancienneté d'un (1) mois au moins au jour de la clôture de la période de souscription.

- **Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale de Wendel a supprimé au profit des bénéficiaires de l'offre le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- **Droits attachés aux actions**

Les actions Wendel nouvelles seront créées, porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Les droits attachés à ces actions nouvelles seront identiques à ceux attachés aux actions existantes de la Société et sont détaillés dans les statuts de Wendel. Il est précisé que les droits de vote attachés aux actions Wendel détenues par le FCPE « Wendel » seront exercés par les adhérents PEG et au PEGI Wendel à travers le FCPE « Wendel », au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent dans ledit FCPE Wendel, lors de chaque Assemblée Générale des actionnaires. Les droits de vote sur les actions Wendel formant rompus à l'issue de ce calcul seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE « Wendel ».

- **Plafond de souscription**

Chaque bénéficiaire aura le droit de souscrire à des parts du FCPE « Relais Wendel 2026 », qui a vocation à être fusionné dans le FCPE « Wendel », dans les conditions définies par les règlements du PEG et du PEGI Wendel, tels que modifiés par leurs avenants, le cas échéant.

- **Abondement de l'entreprise**

Pour l'année 2026, l'abondement de l'entreprise sera égal à 200% des versements des souscripteurs, dans la limite du plafond légal.

- **Modalités d'ajustement de l'augmentation de capital réservée**

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions Wendel résultant des demandes de souscription aux parts du FCPE « Relais Wendel 2026 » par les bénéficiaires serait supérieur au nombre maximum d'actions offert dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, il sera procédé à une réduction des demandes. Celle-ci sera opérée par écrêtage, en commençant par les demandes les plus élevées dont le montant sera ramené à celui des demandes d'un montant immédiatement inférieur et ainsi de suite, jusqu'à ce que le montant total des demandes soit égal ou inférieur au montant de l'offre.

Seront réduits en priorité et en séquence :

- les versements volontaires en numéraire ;
- les arbitrages des avoirs disponibles issus de l'ensemble des FCPE du PEG Wendel ;
- les arbitrages des avoirs indisponibles détenus dans le FCPE CM-AM Perspective Monétaire B ;
- les arbitrages des avoirs indisponibles détenus dans le FCPE CM-AM Perspective Monétaire A bloqués jusqu'au 1^{er} juin 2031.

Dans l'hypothèse où le nombre total d'actions Wendel résultant des demandes de souscription aux parts du FCPE « Relais Wendel 2026 » par les bénéficiaires serait inférieur au nombre maximum d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par le FCPE « Relais Wendel 2026 ».

- **Indisponibilité des parts du FCPE**

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts du FCPE « Wendel » ainsi souscrites pendant une durée de cinq (5) années, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu par l'article R. 3324-22 du Code du travail.

Calendrier de l'opération

La période de souscription aux parts du FCPE « Relais Wendel 2026 » par les bénéficiaires sera ouverte du 19 au 29 juin 2026 inclus.

La libération totale du montant de la souscription aux parts du FCPE « Relais Wendel 2026 » interviendra le 23 juillet 2026 et la réalisation de l'augmentation de capital Wendel est fixée au 24 juillet 2026. Le FCPE « Relais Wendel 2026 » sera fusionné dans le FCPE « Wendel » à l'issue de l'opération d'augmentation de capital. Les souscripteurs à l'offre détiendront alors des parts du FCPE « Wendel ».

Cotation

L'admission des actions nouvelles Wendel aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Wendel.

À propos de Wendel

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Dans le cadre de son activité d'investissement pour compte propre, elle investit dans des sociétés leaders dans leur secteur : ACAMS, Bureau Veritas, Crisis Prevention Institute, Globeducate, IHS Towers, Scalian, Stahl et Tarkett. En 2023, Wendel a annoncé son intention de développer une plateforme de gestion d'actifs privés pour compte de tiers en complément de ses activités d'investissement pour compte propre. Dans ce cadre, Wendel a finalisé les acquisitions d'une participation de 51 % dans IK Partners en mai 2024, de 72 % de Monroe Capital en mars 2025 et de 56% de Committed Advisors en avril 2026. Au 31 mars 2026, le Groupe gère 49,5 Mds d'euros pour le compte d'investisseurs tiers pro forma de l'acquisition de Committed Advisors, et environ 5,5 Mds d'euros investis pour compte propre.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable — Court terme : A-2

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur LinkedIn @Wendel 

Member of
**Dow Jones
Sustainability Indices**
Powered by the S&P Global CSA

Contact

Secrétariat général – Sébastien Metzger – s.metzger@wendelgroup.com